

formelles qui seraient la confirmation solennelle des engagements privés pris alors."

Non content de faire de semblables affirmations, dans l'enceinte du parlement fédéral, vous avez pris votre plume, au 18 mai suivant; dans un article publié dans l'*Electeur* de ce jour, et signé par vous, vous avez crié pouvoir dire ce qui suit :

"Ceux-là réfléchissent peu qui soutiennent qu'il n'y a pas eu entre Mgr l'Archevêque Taché et M. Chapleau les négociations, dont le *Canada* a parlé dans ses récents articles, et dont j'avais indiqué les grandes lignes dans mon discours en parlement sur la question des écoles.

"Mgr Taché et M. Chapleau n'étaient pas morts au lendemain de mes déclarations. Tous deux étaient au pays. Ils ne m'ont pas contredit.

"Parce que j'avais dit la vérité

"Tous deux vivent aujourd'hui. Je répète ce que j'ai dit. Ils ne me contrediront pas.

"Parce que je répète la vérité.

"L'argument suprême qui fut donné à l'Archevêque de Saint-Boniface est que sir John Macdonald serait battu si le désaveu était exercé.

"Les arrangements de 1891 furent consignés par écrit et verront le jour un de ces matins. Le rapport de sir John Thompson fut rédigé en conformité de ces arrangements qui sont en mains que je connais."

Enhardi par le silence que j'ai cru devoir garder malgré vos provocations, vous êtes revenu à la charge, dans le discours que vous avez prononcé à la convention libérale, tenue à Ottawa, la semaine dernière. Voici, du moins, ce que je lis dans le compte-rendu de votre discours, rapporté par le *Manitoba Morning Free Press* du 22 courant :

"Avant l'élection de 1891, sir John A. Macdonald envoya Chapleau à Montréal avec le pouvoir d'entrer en négociations avec l'Archevêque Taché, au sujet de la question des écoles. Il fut alors convenu que le Gouvernement ne

désavouerait pas l'Acte des Ecoles de Manitoba, parce que cela pourrait compromettre sir John vis-à-vis de l'élément Tory; mais, après les élections, si les cours de justice, devant lesquelles la cause était alors pendante, décidaient contrairement aux intérêts de la minorité, le Gouvernement lui-même prendrait la cause en main. Ceci a été garanti, et je défie et l'Archevêque Taché et Chapleau de nier le fait."

Si je comprends bien les citations précédentes, elles veulent dire :

1o. Qu'à l'occasion des élections de 1891, l'hon. M. Chapleau, au nom du Cabinet Fédéral, entra en négociations avec moi à Montréal.

2o. Qu'il fut convenu que le Gouvernement ne désavouerait pas l'Acte des Ecoles, vu surtout que cela compromettrait Sir John Macdonald vis-à-vis de l'élément Tory.

3o. Qu'en retour de cette concession de la part de l'Archevêque de Saint Boniface, le Gouvernement s'engageait, comme Gouvernement, à prendre en main la cause des écoles catholiques, si toutefois les décisions des tribunaux étaient contraires aux intérêts de la minorité.

4o. Que cet arrangement, entre le Gouvernement et moi, fut consigné par écrit; que le rapport de Sir John Thompson fut rédigé en conformité de cet arrangement. le Gouvernement ayant promis de publier des promesses publiques et formelles qui seraient la confirmation solennelle des engagements pris alors.

Eh bien! Monsieur, si c'est là ce que vous avez dit ou voulu dire, dans les discours et écrits que j'ai cités plus hauts, je regrette d'avoir à vous informer qu'il n'y a pas un mot de vérité dans vos assertions, je regrette de vous contredire et je regrette de répéter ma contradiction, mais enfin, pourquoi avez-vous dit et pourquoi avez-vous répété des choses qui ne sont pas vraies?

1o Ni M. Chapleau, ni qui que ce soit n'est entré en négociations avec moi, au nom du Gouvernement Fé-